



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste : N°21/2023_DFCI

Fiche de poste N° : 21/2023_DFCI	Poste : Chef du département de la formation continue et de l'innovation
Descriptif et contexte du poste	<p>La Polynésie française a pour ambition de mener une politique de formation continue adaptée au contexte archipélagique de son territoire et qui réponde aux besoins réels de ses structures éducatives et de ses personnels, levier indispensable pour consolider son système éducatif en faveur de la réussite des élèves.</p> <p>La Polynésie française a aussi pour ambition de promouvoir les innovations pédagogiques.</p> <p>Le Chef du département coordonne les actions liées à l'ingénierie et à la gestion de la formation continue des personnels de l'éducation. Il développe des dispositifs de repérage, d'analyse, de soutien et de valorisation des initiatives portées par les acteurs de l'Ecole.</p> <p>Pour la réalisation de ses missions, le chef du département travaille en collaboration avec le collège des IEN et IA-IPR, les services de la DGEE, de l'INSPE et du Vice-rectorat de Polynésie française.</p>
Profil et compétences requis	<p>Le poste du chef de département a vocation à être occupé par un personnel appartenant à un corps pédagogique et ayant fait la preuve de ses compétences en matière de formation.</p> <p>Il requiert les compétences suivantes :</p> <p>Compétences opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Savoir manager une équipe ;- Accompagner les équipes en matière d'élaboration de projets de formation, de méthodes, d'analyse de dispositif, d'organisation pédagogique et d'évaluation ;- Organiser des actions de formation continue ou des événements liés à ce domaine et développer l'animation ;- Construire des outils de gestion et de planification des opérations inhérentes à la formation continue.- Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les différentes institutions de Polynésie française, services, partenaires d'éducation ;- Avoir des réflexes et attitudes juridiques ;- Avoir la capacité à travailler sur des projets en transversalité ;- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;- Posséder une bonne connaissance des textes officiels et institutionnels ;- Avoir une capacité d'analyse, intérêt pour les questions touchant à l'organisation scolaire et aux problématiques de l'Éducation et de la Formation ;- Être capable d'enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines pour tous niveaux confondus ;- Avoir des compétences confirmées en informatique et adaptation à l'évolution liée aux TUIC. <p>Compétences comportementales et relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;- Avoir une grande disponibilité et réactivité ;- Être mobile ;- Avoir des qualités relationnelles et humaines favorisant la communication ;- Avoir l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités et du travail en équipe, le sens permanent de l'intérêt du service ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe plurielle et catégorielle ; - Avoir de bonnes capacités d'organisation.
Missions	<p>Les missions principales du chef de département s'articulent autour des axes suivants :</p> <p>Planifier et organiser, en lien avec le comité de pilotage, le collège des inspecteurs IA-IPR et IEN et les services, toutes opérations utiles à la mise en place d'un plan de formation continue évolutif et pluriannuel ; en établir un échéancier.</p> <p>Collecter et analyser les besoins des acteurs et des personnels de l'éducation en termes de formation qui permettront de définir une offre de formation adaptée et de concevoir des dispositifs qui répondent aux besoins exprimés par le terrain ; favorisant ainsi la construction d'une culture de la formation et du développement professionnel.</p> <p>Collecter les informations utiles à la mise en œuvre des actions de formation : établir un répertoire des structures de formation spécifique et des formateurs ou experts de la formation à l'échelle territoriale et nationale.</p> <p>Repérer les actions à caractère innovant ou expérimental qui favorisant le déploiement des modèles de formation qui répondent à la structure archipélagique du territoire en usant de tous les moyens (sondage et consultation en ligne, visites sur site, organisation/participation à des groupes de travail) ; en établir une cartographie.</p> <p>Soutenir les responsables de formation en contribuant à l'étude ou à la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif de formation.</p> <p>Communiquer et favoriser les échanges entre/avec les différents acteurs du système éducatif, en construisant la mutualisation et les réseaux de compétences pour la diffusion des modèles de formation efficaces. Susciter l'engagement des personnels, en lien avec les structures de formation, les corps d'inspection et les chefs d'établissement. Promouvoir des offres ou plateformes de formation adaptées, communiquer sur la plus-value des dispositifs de formation locaux et leur efficacité sur les compétences des élèves et sur l'organisation scolaire.</p> <p>Concevoir des outils qui permettent d'évaluer les dispositifs de formation continue, en lien avec les corps d'inspection, le comité des experts de la formation.</p> <p>Travailler en partenariat pour développer des actions de formation adaptée. Pour ce faire, le chef du département sera amené à initier divers partenariats, notamment avec la recherche et les instances territoriales ou nationales extérieures à l'éducation.</p> <p>Le chef de département de la formation continue et de l'innovation sera appelé à participer à des groupes de travail, à des contributions partagées ou encore à des manifestations à l'échelon national.</p>
Conditions d'exercice	<p>Sous l'autorité du directeur général de l'éducation et des enseignements, le chef du département de la formation continue assurera sa mission au plan académique, en liaison étroite avec le comité de pilotage et le comité d'experts de la formation continue.</p> <p>Son cycle de travail annuel comporte 43 semaines, 25 jours ouvrés de congés annuels et 20 jours ouvrés de congés exceptionnels. La durée du service hebdomadaire est de 39 heures.</p> <p>Il bénéficie de frais de déplacements.</p> <p>Nombre de personnes encadrées : 7 agents au DFCI et 8 formateurs académiques</p>
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	<p>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements. <p>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct : au directeur général de l'éducation et des enseignements : eric.tournier@education.pf au pôle des ressources humaines du 1^{er} degré (PRH1) : brh1@education.pf</p> <p><u>Date limite de dépôt des demandes</u> : Le 15 juin 2023 avant midi.</p> <p><u>Date des entretiens</u> : Le 19 juin 2023</p>